

ANNONCES  
P. 59

LE CAHIER  
EMPLOIS &  
CARRIÈRES P. 75

VEHICULES  
INDUSTRIELS P. 129

15 000  
COTES

VOITURES P. 90  
UTILITAIRES P. 120  
MOTOS P. 126  
VEHICULES  
INDUSTRIELS P. 136

PRIX DES VOITURES  
NEUVES P. 82

chaque jeudi

ÉDITION  
PROFESSIONNELLE

# L'argus

l'automobile et des locomotions



ENTREPRISES P. 42  
La mobilité revue  
par Citroën

RÉSEAU P. 40  
Abarth :  
les investissements déjà  
remboursés !

INTERVIEW P. 44

ANDRÉ GALLIN  
PRÉSIDENT DE LA BRANCHE  
LOUEURS COURTE DURÉE DU CNPA



« LES VENTES AUX  
LOUEURS RESTENT  
SOUS SURVEILLANCE »

STATISTIQUES P. 52

- Ventes VN et VO par département en février
- Ventes VU et VI par segment en février

OUTILLAGE P. 56

Le diagnostic Bosch/AD  
au banc d'essai

2,95 €

L'argus de l'automobile - 82<sup>e</sup> année  
Jeudi 25 mars 2010 Hebdomadaire - n° 4229 -  
140 pages - 3615 ARGUS (0,35€/min) - ISSN : 0751-5545

NÉGOCE VO P. 47

## ÊTRE INDÉPENDANT OU S'AFFILIER ?

TROUVEZ TOUTE L'INFORMATION PROFESSIONNELLE  
sur [www.argusautopro.com](http://www.argusautopro.com)



## Jurisprudence

# Toyota condamné pour refus d'agréer un RA

L'agent aurait dû être agréé. Dans un arrêt daté du 3 février, la cour d'appel de Metz a confirmé un jugement du 19 octobre 2004 du tribunal de grande instance de Metz, qui condamnait Toyota France à agréer comme réparateur, un ex-agent respectant ses critères qualitatifs. L'entreprise ayant, entre-temps, disparu, c'est au liquidateur judiciaire que le constructeur a été contraint de payer 150 000 € à titre de dommage et intérêt.

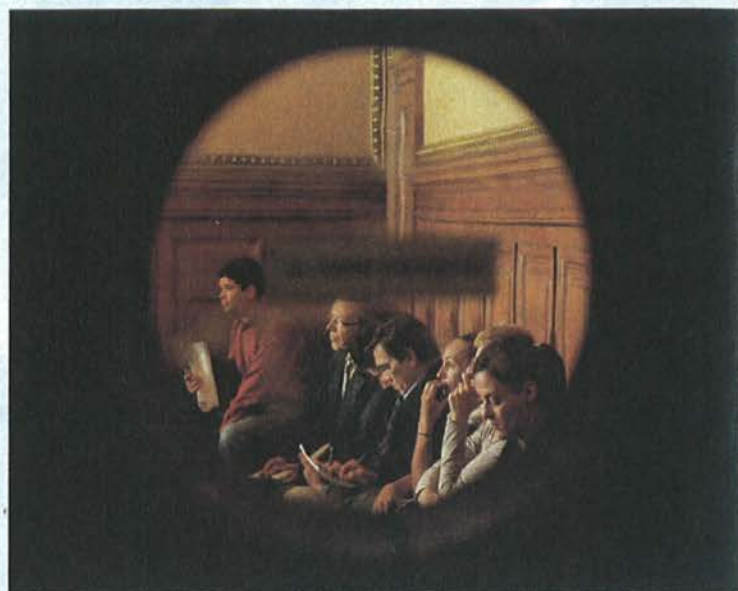
## Nouveaux critères

Dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement européen, la société Arnaud Automobiles, agent Toyota à Longeville-les-Avoid (57), avait vu son contrat avec le concessionnaire de Forbach résilié à partir du 31 décembre 2002. Il avait alors postulé pour devenir réparateur agréé et réalisé les travaux afin de répondre aux nouveaux critères définis par le constructeur. Mais le

14 janvier 2004, Toyota France a émis un avis défavorable. L'ex-agent, défendu par Maître Renaud Bertin, a d'abord porté l'affaire devant le tribunal de grande instance de Metz, qui lui donné raison. Le jugement a été confirmé en appel.

Dans les deux instances, les juges ont considéré comme fautif le comportement de Toyota France qui avait mis en œuvre « une procédure de sélection non contradictoire sur la base de critères dépourvus d'objectivité » et appliqué cette procédure « de façon discriminatoire ».

Les arguments du constructeur (budget prévisionnel peu convaincant, procédure pénale entre l'ex-agent et un client dans une affaire de garantie, absence de cautionnement bancaire, non-respect des standards...) ont été balayés par les deux instances. La Cour a considéré que l'audit pratiqué par la direction régionale de Toyota n'avait pas été réalisé dans le cadre



**DECISION** La Cour a considéré que les « agissements fautifs de Toyota étaient à l'origine de la liquidation de l'ex-agent ».

d'un processus contradictoire. Un audit demandé par l'ex-agent au bureau Veritas de Strasbourg, lui octroyait une meilleure note que celle qu'avait reçue la concession pour l'agrément de son activité de réparation. Deux poids deux mesures ?

En première instance, Toyota a été contraint d'agréer le réparateur. Mais, suite à ces attermolements, l'ex-agent a sombré, n'ayant pu bénéficier de l'activité sur laquelle

il comptait (notamment le traitement des garanties). L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire le 26 janvier 2006.

La Cour d'appel a considéré que « les agissements fautifs de Toyota étaient à l'origine directe et immédiate de cette liquidation ». Elle a condamné le constructeur à payer la somme de 150 000 € à titre de dommages et intérêts au liquidateur judiciaire.

Jean-Pierre Genet

## Climatisation

## Les MRA traînent les pieds

Entre 60 et 70 % des MRA exerceraient l'activité de climatisation sans l'attestation réglementaire, et obligatoire, depuis le 4 juillet 2009. Selon Valeo Clim Service, cette proportion ne veut pas forcément dire que ces mêmes garagistes auraient décidé d'arrêter l'activité, mais plutôt qu'ils rechignent à s'acquitter des 2 000 € nécessaires à l'obtention de cette attestation.

Cette tendance à « traîner des pieds » s'explique également par la faiblesse des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics, afin de contrôler les réparateurs. Selon notre dernière enquête seule trente inspections sur l'ensemble du territoire seraient prévues cette année.

C.L.

## Réparation-collision

## Les prix repartent à la hausse

Selon SRA (Sécurité et Réparation Automobiles) le coût de la réparation collision pour ce premier trimestre est une nouvelle fois en hausse. Prix des pièces détachées, de la main-d'œuvre et des ingrédients de peinture progressent.

### Pièces détachées

Sur ce secteur, SRA note une évolution de 4,1 % sur le premier trimestre. SRA adresse pour cette période un carton rouge à la Volkswagen Passat dont le panier a progressé de 10,2 %, suite à l'envolée des prix des boucliers avant et arrière (en hausse de 12 %). En revanche, Renault se voit attribuer une bonne note, grâce à la baisse de 2,9 % du panier de la Twingo.

### Taux de main-d'œuvre

Lors de ce premier trimestre, l'indice SRA progresse de 3,5 %. Une hausse moins forte que celles connues jusqu'à présent (plus de 4,4 %).

### Ingrédients de peinture

Les prix des ingrédients de peinture augmentent moins que lors des précédentes observations. Ainsi la progression n'atteint-elle que 4,3 %, durant ce premier trimestre, contre des hausses de près de 6 % l'année dernière.

Au final, la répartition de la facture reste stable : les pièces détachées représentent toujours 48,4 % du coût total, la main-d'œuvre 41,3 % et 10,3 % pour les ingrédients de peinture.

Catherine Leroy

### VARIATION DU PRIX DES PIÈCES AU PREMIER TRIMESTRE

Alfa Romeo	=
Audi	+ 3,72
BMW	+ 0,53
Citroën	+ 2,56
Dacia	- 0,19
Fiat	=
Ford	+ 4,15
Honda	+ 4,72
Lancia	=
Mazda	+ 0,81
Mercedes	+ 4,33
Nissan	=
Opel	=
Peugeot	+ 2,64
Renault	- 0,16
Seat	+ 3,87
Skoda	+ 4,03
Toyota	+ 2,28
Volkswagen	+ 6,79
Volvo	+ 1,4